



Service sécurités juridiques

AFFAIRE N°2

## PV COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

**OBJET :** PRESENTATION DE NOUVELLES ASSOCIATIONS VILLENOGARENNOIS AYANT OBTENU POUR LA PREMIERE FOIS UNE SUBVENTION MUNICIPALE 2024

Cinq associations ont été reçues par la commission éthique extra-municipale à savoir : l'association de parents pour l'insertion des jeunes de Villeneuve-la-Garenne, l'association Belle étoile, l'association Culturelle de la Redoute, l'association Amigos et l'association Chaye Yo.

### LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 38/0165 en date du 17 décembre 2020 approuvant la charte éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°1/207 en date du 17 juillet 2021 relative à la modification de la délibération n°1/0097 relative à la création d'une commission d'éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2/208 en date du 17 juillet 2021 relative à la désignation de deux villénogarennois membres de la commission éthique extra-municipale,

### PREN ACTE :

- De la présentation de cinq associations ayant obtenu pour la première fois une subvention municipale en 2024.

Le Président,



Arnaud PERICARD, 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint chargé de l'éthique et de la déontologie en matière d'action publique, des affaires juridiques et de l'évaluation des politiques publiques